



# Le ministre décide de publier ses contre-réformes (Baccalauréat, lycée) : grève le 22 mai dans toute la Fonction publique

Syndicat  
National  
**Force  
Ouvrière**  
des Lycées  
et Collèges

Malgré le rejet majoritaire des organisations syndicales au Conseil supérieur de l'éducation du 21 mars et du 12 avril, le ministère annonce que la publication des textes sur le Baccalauréat et le lycée est imminente. La version consolidée (avant publication) des textes sur le Baccalauréat confirment toutes les orientations du ministre : liquidation du Baccalauréat, autonomie des établissements, des milliers de postes menacés de fermeture.

**Communiqué  
du 17 mai 2018**

## **Le ministre persiste et signe : contrôle continu, bac « maison »**

L'existence d'un diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes est actuellement une garantie d'égalité sur tout le territoire pour tout lycéen, quel que soit son établissement. Mais aussi pour les enseignants : préparer les élèves à des épreuves nationales est une protection contre toutes les dérives et pressions.

Or le contrôle continu, lycée par lycée, qui compterait désormais pour 40% de la note moyenne obtenue à l'examen, ce n'est pas autre chose sinon l'instauration d'un « bac maison ». Il serait demain un critère prépondérant sur *Parcoursup* pour trier les dossiers, opérer la sélection qui découle de la loi ORE - promulguée le 8 mars dernier. Tout le cycle terminal serait jalonné d'épreuves communes, qui compteraient pour 30% (et 10% pour les notes obtenues en Première et Terminale). Le ministre crée les conditions d'une explosion du temps de travail « en continu » et d'une pression permanente sur les enseignants, contre leur liberté pédagogique individuelle.

## **Le ministre persiste et signe : des milliers de postes sur la sellette**

Les réformes du ministre Blanquer organisent un vaste plan social qui ne dit pas son nom. Ce que les réductions d'heures disciplinaires ont permis avec la réforme du collège de 2015 devrait désormais être transposé aux lycées. Cela est cohérent avec la volonté du gouvernement de supprimer 120.000 postes de fonctionnaires à l'horizon 2022. Pour le lycée, les heures de cours hebdomadaires (hors options) sont revues à la baisse en Seconde, Première et Terminale. L'accompagnement personnalisé n'a plus d'horaire dédié (2h hebdomadaires actuellement). L'établissement décide. Les marges horaires d'autonomie sont censées permettre de financer les options : pour les autres enseignements, dédouble les classes qui veut et, surtout, qui peut...

## **Le ministre persiste et signe : autonomie accrue des établissements**

En lieu et place des séries et des horaires nationaux par discipline : des « enseignements » de spécialité au choix de l'élève. Trois en Première, deux en Terminale. L'intitulé de ces enseignements - dont les programmes sont élaborés en ce moment même par le Conseil supérieur des programmes - est suffisamment vaste pour permettre toutes les combinaisons possibles aux lycées dont l'autonomie est renforcée.

« *Humanités, littérature et philosophie* » ? Combien d'heures pour le professeur de lettres, de philosophie... ? Chaque lycée décide, y compris des spécialités qu'il propose. Les enseignants sont fragilisés, mis en concurrence entre eux, le maintien des postes d'une année sur l'autre est rendu aléatoire.

Les 18 heures attribuées à l'enseignement moral et civique seraient désormais annualisées, offrant ainsi une souplesse supplémentaire aux établissements au détriment des enseignants.

### **Au passage en force contre les statuts, les postes : opposer le rapport de forces**

En se préparant à publier ses textes, le ministre poursuit les orientations et les méthodes gouvernementales du passage en force contre les droits des salariés, des fonctionnaires, des cheminots en grève avec leurs organisations syndicales.

Dans cette situation, les 3500 délégués du 24<sup>e</sup> congrès de la confédération Cgt-Force Ouvrière ont décidé : « *Compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le Congrès considère que la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève* » (extrait de la résolution générale du congrès confédéral).

Le 22 mai, les neuf fédérations syndicales de la Fonction publique appellent les fonctionnaires à la grève et aux manifestations contre les 120000 suppressions de postes, le recours accru à la contractualisation et la rémunération « au mérite », pour la revalorisation du point d'indice, pour l'abrogation du jour de carence. Seul le rapport de forces peut bloquer la spirale des attaques contre les droits et garanties collectives, les statuts et, demain, les retraites – chantier déjà ouvert par le gouvernement.

**Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, appelle tous les personnels dans les établissements à se réunir pour décider la grève le 22 mai. Partout, les plans du gouvernement sont rejetés et combattus, la question du blocage, du rapport de forces interprofessionnel est posée.**

**SNFOLC**

Siège  
National

6-8 rue Gaston Lauriau

93513 Montreuil-sous-Bois Cedex

Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40

[snfolc.national@fo-fnecfp.fr](mailto:snfolc.national@fo-fnecfp.fr)

[www.fo-snfolc.fr](http://www.fo-snfolc.fr)